

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Direction de la Coopération et des
Échanges Universitaires

N° 2128 /D.C.E.U/2024

Alger, le 17 septembre 2024

**Messieurs Les Présidents
des conférences régionales des universités
Centre-Est-Ouest**

Objet: A/S Convention de Jumelage pour le montage d'offres de Formation Conjointe.

Pièce Jointe : Modèle de convention en trois langues.

Sur orientation de Monsieur le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, un modèle de « Convention de Jumelage international pour le montage d'offres de Formation Conjointe (double diplôme)» en langue nationale, en langue anglaise et en langue française.

Les établissements d'enseignement supérieur sont priés de se conformer au contenu de ce modèle de convention et l'adapter, le cas échéant, à leur convenance lors des négociations avec le(s) établissement(s) d'enseignement supérieur étranger(s) partenaire(s).

Il est à signaler que ce document a été élaboré par le comité national de suivi des conventions de jumelage international et validé par la direction générale des enseignements et de la formation, la direction des affaires juridiques et la direction de la coopération et des échanges universitaires.

A cet effet, je vous saurais gré de bien vouloir procéder à une large diffusion de ce document au niveau de tous les établissements d'enseignement supérieur.

Parfaite Considération